

« Blanchiment d'argent : tous touchés, tous concernés »

La Chambre de Commerce (CC), en collaboration avec la Confédération Luxembourgeoise du Commerce (CLC), a organisé, en matinée du 20 novembre, une conférence intitulée « Blanchiment d'argent : tous touchés, tous concernés ».

Derrière le titre volontairement interpellant de cette conférence – l'éclairage juridique paru dans l'édition de septembre/octobre de Merkur, notre magazine bimensuel –, la CLC et la CC voulaient une nouvelle fois sensibiliser leurs ressortissants à la lutte contre le blanchiment. Et ce d'autant plus que les sanctions financières et pénales se sont encore élargies depuis les récentes lois des 13 février et 10 août 2018. Or, comme l'a rappelé le directeur général de la Chambre de Commerce, Carlo Thelen dans son



discours d'ouverture (cf. photo), un nombre trop important d'acteurs concernés n'ont pas encore de procédure interne en place. Il est vrai que les négociants de biens, et plus générale-

ment, les professionnels qui effectuent des transactions faisant intervenir des transferts de fonds, sont confrontés à une déferlante de règles en perpétuelle évolution, face à laquelle il est parfois diffi-

le de s'adapter. Au-delà de la difficulté technique de mettre en œuvre les procédures, il ne faut pas négliger non plus l'énorme impact financier que peut avoir la mise en conformité. Et pourtant, il s'agit d'un mal nécessaire. Il serait tellement plus préjudiciable pour le Luxembourg de se retrouver sur une liste noire. C'est ainsi que M^r Glenn Meyer, de l'Etude Arendt & Medernach, a entamé cette matinée de sensibilisation en reprenant les bases de l'infraction de blanchiment afin de mieux cerner ses contours et de mieux la déceler. Il a également dressé un bref aperçu de l'évolution de la lutte au niveau international pour mieux comprendre l'origine et le pourquoi de la législation actuelle.

Dans une seconde partie, l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, en tant qu'autorité de contrôle pour un certain nombre d'en-

treprises membres, a présenté, en premier, ses guides pratiques. Une explication de l'outil informatique qui accompagne la publication de ces guides a également été donnée pour faciliter les démarches déclaratives.

Monsieur Petry, membre de la direction de la clc et responsable du secteur automobile, est venu au travers d'exemples très concrets, poser les questions de base, d'autres un peu plus pointues, celles que l'on aimerait sans oser le faire et même celles qui fâchent. Monsieur Scheuren, président de la Chambre Immobilière, en a fait de même pour son secteur. La CLC et la Chambre de Commerce tiennent à remercier les orateurs pour leur implication et les participants pour leur intérêt et ont ainsi permis des échanges intéressants et constructifs.